Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260304-017_26-DE

| Département d'Ille-et-Vilaine<br>Commune de Saint-Senoux<br>Saint Senoux | **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br>CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026** |
|---|---|
| **MEMBRES**<br>En exercice : 19<br>Présents : 15<br>Votants : 17<br>Pouvoirs : 2<br><br>**DATES**<br>Convocation : 26/02/2026<br>Affiché le : 10/03/2026 | L'an deux mil vingt-six, le quatre mars, à dix-neuf heures,<br>Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Maryline LAIR, Maire.<br>**Présent.es** : LAIR Maryline, HINRY Delphine, TEXIER Nicolas, COUEPEL Anne-Marie, THOMAS Christophe, THEZE Éric, VAN BUTSEL Juliane (arrivée après le point 2. de l'ordre du jour), BOITEAU Christophe, FOLATRE Vincent, DUPONT David, ESNAUD Bernard, DUCHET Soizic, DUBOURG Géraldine, CORMIER Jean-Pierre, MASSIOT Christophe<br>**Absent.es** : QUINQUET Héloïse, de CRISENOY Claire, GENDRON Natacha, CHAUVEL Guillaume<br>**Pouvoirs** : QUINQUET Héloïse à DUCHET Soizic, de CRISENOY Claire à THOMAS Christophe<br>**Secrétaire de séance** : TEXIER Nicolas |

## Délibération n°017.26

➢ **Objet - Affectation des résultats 2025**

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 ce jour,
Vu les textes tant législatifs que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M57,
Considérant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de +672 183,09 € et que sa section d'investissement présente un déficit de -133 479,40 €

Il est donc défini que le besoin de financement de la section d'investissement est d'au moins 133 479,40 € pour couvrir le déficit de 2025. Une affectation complémentaire s'ajoute pour couvrir le financement des opérations d'investissement à hauteur de 270 000 € portant le total à 403 479,40€ à inscrire au 1068.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 3 voix contre (DUBOURG Géraldine, CORMIER Jean-Pierre, MASSIOT Christophe), décide :

- d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|---|
| Report du résultat d'investissement au 001 des dépenses d'investissement (D001) | -133 479,40 € |
| Report d'une partie du résultat de fonctionnement au 002 des recettes de fonctionnement (R002) | 268 703,69 € |
| Besoin de la section d'investissement à inscrire au 1068 des recettes d'investissement | 403 479,40 € |

- de donner tout pouvoir à Madame la Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Maryline LAIR

MAIRIE DE St-SENOUX 35580